

## **L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS : PRATIQUES ET ENJEUX EN FRANCE**

*Ce dossier a été réalisé par Florence Le Corre, Centre de ressources documentaires de l'INP, à l'issue du séminaire de formation permanente : « Enrichissement des collections, pratiques et enjeux », qui s'est tenu à Paris, du 13 au 15 novembre 2007.*

*Un dossier documentaire comportant des articles publiés et des informations complémentaires est consultable au centre de ressources documentaires de l'INP, sur rendez-vous (Tel : 01 44 41 16 45).*

*La bibliothèque numérique de l'INP  
N°9  
Mars 2008*

*Pour accéder aux textes, CTRL + cliquer sur lien internet*

## **1. Les différents modes d'acquisition**

Code général de la propriété des personnes publiques : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

### **Dation**

Loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968 tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national <http://www.legifrance.gouv.fr/>

### **Donation**

Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

### **Mécénat**

Loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Les textes juridiques. Ministère de la Culture et de la communication. Mission mécénat. 2007 <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/textes.htm>

Mécénat culturel : ce qu'il faut savoir. Ministère de la Culture et de la communication. Mission mécénat. 2007 : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/asavoir.pdf>

Présentation de la Mission du mécénat du ministère de la Culture et de la communication. Ministère de la Culture et de la communication. Mission mécénat. 2007 : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/mecenat.htm>

### **Préemption**

\*Décret n° 2001-650 du 19 juillet 2001 pris en application des articles L. 321-1 à L. 321-38 du code de commerce et relatif aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, article 61 pris en application de la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

## **2. La protection des biens culturels**

### **Généralités**

Décret n°93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Rome, 24 juin 1995 : <http://www.unidroit.org/french/conventions/1995culturalproperty/1995culturalproperty-f.htm>

Restitution d'œuvres d'art volées. Mercredi 14 mars 2007. Ministère de la Culture et de la communication. Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. 2007 : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/dpoeuvres.pdf>

Retable de la Passion : l'église de Vetheuil. Histoire d'une restitution <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/dpoeuvres.pdf>

## **.Les dispositions propres à chaque type de patrimoine : textes de loi généraux et articles**

### **Archives**

Code du patrimoine, Livre II Archives :

<http://www.legifrance.gouv.fr/.affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20080207>

Note AD/DEP 486 du 5 mars 1997 relative à l'acquisition de fonds d'archives privées :  
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/textenorme/index.html>

Note d'information de la Direction des archives de France. Année 1997, n° 1 :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/circAD/DAFnote97-n%B01.html>

### **Bibliothèques**

Loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Décret n° 2006-696 du 13 juin 2006 modifiant le décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Le plan d'action pour le patrimoine écrit. Gérard Cohen, Michel Yvon. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5 : <http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/2004/05/document.xsp?id=bbf-2004-05-0048-008/2004/05/fam-dossier/dossier&nDoc=2&statutMaitre=non&statutFils=non&tri=>

### **Monuments historiques**

Décret général n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Circulaire n° 2007-008 du 4 mai 2007 relative à l'application du décret n°2007-487 du 30 mars 2007. Bulletin officiel, ministère de la Culture et de la communication, n° 161, mai-juin 2007, p. 11 :  
[http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo\\_pdf/bo161.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo_pdf/bo161.pdf)

Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, données chiffrées. Ministère de la Culture et de la communication, 2007 : <http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/ministere.php>

### **Musées**

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Acquisitions. Enrichir le patrimoine national. Rapport d'activité 2006, Réunion des musées nationaux, pp. 41-47 : <http://www.rmnp.fr/Les-rapports-d-activite>

**Trésors nationaux , oeuvres d'intérêt patrimonial majeur et  
commission consultative des trésors nationaux (CCTN)**

Jean-Paul Mercier-Baudrier, chef du bureau du mouvement des œuvres et de l'inventaire,  
Département des collections de la Direction des musées de France – Commission consultative  
des trésors nationaux

©2007

Créée en 1993 dans le cadre de la réforme du dispositif français de contrôle de la circulation des biens culturels la commission désignée sous l'appellation de **Commission consultative des trésors nationaux (CCTN)** depuis 2001 est chargée d'examiner les propositions de refus de certificat d'exportation pour les biens culturels. Cette mesure qui représente une exception à la libre circulation des marchandises dans l'espace communautaire, contribue à la protection du patrimoine national en permettant à la France de s'opposer à la sortie définitive de son territoire d'œuvres majeures considérées comme des trésors nationaux.

Les trésors nationaux sont des biens culturels qui, présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie, ont fait l'objet d'un refus temporaire de sortie du territoire concrétisé par un "refus de certificat de libre circulation", au sens de la [loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 modifiée](#)

La loi de 1992 qualifie également de trésors nationaux (justifiant un traitement particulier de protection territoriale par exception au principe de libre circulation des biens posé par le traité de Rome) tous les biens classés au titre de la législation sur les Monuments Historiques, de celle sur les archives et toutes les collections des musées de France.

Les œuvres d'intérêt patrimonial majeur sont des biens culturels qui se trouvent soit en France, soit à l'étranger et qui, en matière d'acquisition, peuvent bénéficier de dispositions fiscales semblables aux trésors nationaux.

[La loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France](#)

a institué deux dispositifs entièrement nouveaux comportant des avantages fiscaux importants pour les entreprises qui contribueront à l'acquisition des œuvres qualifiées de trésors nationaux qui ont fait l'objet d'un refus de certificat de libre circulation ou d'œuvres d'intérêt patrimonial majeur.

Fiscalement très incitative et valorisante pour les entreprises, l'une de ces dispositions ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90% des versements effectués par une entreprise pour l'acquisition par l'Etat ou toute personne publique d'un trésor national destiné à une collection publique, la réduction étant plafonnée à 50% de l'impôt dû (article 238 bis OA du code des impôts).

Depuis 2002, un nombre important d'acquisitions majeures des musées nationaux l'ont été grâce à ce mécanisme fiscal.

ooooo

Loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003 relatif au conseil artistique des musées nationaux :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/>



# **LES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES REGIONALES D'ACQUISITION DES MUSEES DE FRANCE A PARTIR DE L'EXPERIENCE DE LA COMMISSION INTERREGIONALE DE BASSE ET HAUTE-NORMANDIE**

**Sylvie Le Ray-Burimi, conservateur d'Etat du patrimoine, conseiller pour les musées à  
la DRAC de Haute-Normandie©2007**

## **1. FONDEMENTS ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES REGIONALES et INTERREGIONALES D'ACQUISITION DES MUSEES DE FRANCE**

- 1.1. Acquérir : une mission permanente des musées de France inscrite dans la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002.
- 1.2. Apprécier l'intérêt public : un rôle collégial des commissions scientifiques régionales et interrégionales d'acquisition des musées de France.
- 1.3. Conseiller et mettre en réseau : un rôle des DRAC à travers la relation avec d'autres experts (commissions de restauration...) et le relais auprès des comités des FRAM

## **2. DEBATS CONTRADICTOIRES ET IMPACT DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES REGIONALES D'ACQUISITION : QUELQUES EXEMPLES**

- 2.1. Critères d'appréciation intrinsèques à l'objet ou à l'ensemble d'objet à acquérir
- 2.2. Critères d'appréciation relatifs au contexte de l'acquisition
- 2.3. Parcours en images à travers 5 années d'acquisitions en Haute- et Basse-Normandie

## **3. PREMIERS ELEMENTS DE BILAN DE L'ACTIVITE DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES REGIONALES ET INTERREGIONALES D'ACQUISITION**

- 3.1. Un rôle pédagogique reconnu et une connaissance réciproque des politiques d'acquisition accrue
- 3.2. Une procédure à aménager et une légitimité à conforter auprès de l'ensemble des professionnels et des élus
- 3.3. Des champs émergents à explorer : dévolution de fouilles, patrimoine « immatériel », collections scientifiques et techniques, collections naturalistes, plans de récolement...

## **4. CONCLUSIONS**

**TEXTES DE REFERENCE :**

- Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (art.65)
- Loi n° 2002-5 sur les musées de France du 4 janvier 2002 (art. L 441-2 , L 442-11 et L 451-1 du Code du patrimoine)
- Décret 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 sur les musées de France
- Circulaire du 5 mars 2003 Procédures relatives aux acquisitions d'objet de collection ou de déclassement de tels objets dans le cadre de l'application de loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 (art. 10 et 11) et du décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de ladite loi (art. 15 à 25)
- Circulaire du 28 mars 2003 relative aux commissions scientifiques régionales, interrégionales et nationales des collections des musées de France, compétentes en matière d'acquisition. Définition du rôle d'expertise des départements patrimoniaux dans le cadre de l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et du décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de ladite loi.
- Circulaire du 26 avril 2007 portant charte de déontologie des conservateurs du patrimoine (fonction publique d'Etat et territoriale)
- « *Musées de France et collections d'étude* » in Musées et collections publiques, Paris : AGCCPF, vol 1, tomes I et II, n° 241-242. Paris 2007 (Actes des journées d'études nationales tenues en Haute- et Basse-Normandie en 2004)

ooooooo

### **Objets de fouille**

Loi du 27 septembre modifiée portant réglementation des fouilles archéologiques : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Loi n° 2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

### **3. Déontologie**

Circulaire n° 2007/007 portant charte de déontologie des conservateurs du patrimoine (fonction publique d'Etat et territoriale) et autres responsables scientifiques des musées de France pour l'application de l'article L442-8 du code du patrimoine : [http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo\\_pdf/bo160.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo_pdf/bo160.pdf)

Code de déontologie des archivistes. Conseil international des archives, 1996 : [http://www.ica.org/sites/default/files/Code\\_de\\_deontologie.pdf](http://www.ica.org/sites/default/files/Code_de_deontologie.pdf)

Code de déontologie pour les musées. ICOM, 2006 : [http://icom.museum/ethics\\_fr.html#debut](http://icom.museum/ethics_fr.html#debut)

La déontologie du métier de conservateur. Bibliothèque de l'INP n° 3, nov. 2007 : [http://www.inp.fr/patrimoine\\_en\\_ligne/bibliotheque-numerique/](http://www.inp.fr/patrimoine_en_ligne/bibliotheque-numerique/)

## **Orientation bibliographique**

*Les ouvrages et articles précédés d'un \* peuvent être consultés au centre de ressources documentaires de l'IN, Paris*

### **1. Généralités**

\*Chatelain, Jean ; Chatelain, Françoise ; Pattyn, Christian. Œuvres d'art et objets de collection en droit français. Paris, Berger-Levrault, 1997. 236 p. (partiellement obsolète)

\* Code du patrimoine : partie législative.  
Paris, Ed. des journaux officiels, 2007. 170 p.

\*Code général de la propriété des personnes publiques (partie législative), article L2112-1.

\* Cornu, Marie ; Mallet-Poujol, Nathalie. L'enrichissement des collections. In : Droit, œuvres d'art et musées : protection et valorisation des collections.  
Paris, CNRS Editions, 2006, pp. 67-233

\*Fingerhut, Jacques. La fiscalité des œuvres d'art.  
Paris, Economica, 1995. 303 p.

\*Frier, Pierre-Laurent. Droit du patrimoine culturel.  
Paris, Presses universitaires de France, 1997.

\*Guillot, Philippe. Droit du patrimoine culturel et naturel.  
Paris, Ellipses, 2006. 159 p.

\*Tri, sélection, conservation : quel patrimoine pour l'avenir ? Actes de la table ronde, Ecole nationale du patrimoine, Paris, 23-25 juin 1999.  
Paris, Ed. du patrimoine, 2001. 237 p.

### **2. Les différents modes d'acquisition : dispositions générales**

#### **2.1. Dation**

\* Loi n°68-1251 du 31 décembre 1968 tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national

\*Loi de finances pour 1996, n° 95-1346 du 30 décembre 1995, article 26 (pour extension de la dation à des biens immobiliers relevant du patrimoine naturel)

\*Décret n° 96-958 du 31 octobre 1996 relatif à la dation en paiement d'immeubles instituée par l'article 1716 bis du code général des impôts

\*Code du patrimoine, article L 122-1

\*Code général des impôts : articles 1716 bis, 1723 ter, et annexe II : articles 384-A et 384-A bis (pour l'extension de la dation à des biens immobiliers relevant du patrimoine naturel)

\*La dation d'œuvres d'art en paiement d'impôts : actes d'une table ronde organisée le 6 avril 1995. Sous la dir. de Quentin Byrne-Sutton, Fabienne Mariéthoz et Marc-André Renold.  
Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1996. 189 p.  
(Etudes en droit de l'art ; 8)

#### **2.2. Donation**

\*Code civil, article 894

\*Code du domaine de l'Etat, article L11

\*Code du patrimoine, articles L 122-2 et 3

\*Code général des impôts, article 795 et 1131

\* Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités :

Lefort, Michel. Donations et testaments.  
Paris, Litec, 2003. 105 p.

### **2.3. Legs**

\*Code du patrimoine, article L451-7

### **2.4. Mécénat**

#### **2.4.1. Principaux textes de loi**

\*Loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

\*Loi de finances n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005 (article 20 sur la fiscalité des fondations)

\*Loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005 (article 127 relatif au taux de réduction d'impôt concernant le mécénat des particuliers)

\*Code du patrimoine, articles L 122-4 à 8

\*Code général des impôts, articles 200, 238 bis, 238 bis-OA, 238 bis-OB, 238 bis-AB

Pour le détail complet des textes de loi, voir les pages consacrées au mécénat sur le site du ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/textes.htm>

#### **2.4.2. Ouvrages et articles**

Debiesse, François. Le mécénat.  
Paris, Presses universitaires de France, 2007. 128 p.  
(Que sais-je ? 2331)

\*Dispositions fiscales relatives au mécénat des particuliers, des entreprises et des fondations. 2007  
Accessible sur le site du ministère de la Culture :  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/tableau.htm>

\*L'essor du mécénat culturel en France : témoignages et pratiques.  
Paris, Ministère de la Culture et de la communication, Mission mécénat, 2006. 22 p.

### **2.5. Prémption**

\*Loi de finances du 31 décembre 1921

\*Décret no 2001-650 du 19 juillet 2001 pris en application des articles L. 321-1 à L. 321-38 du code de commerce et relatif aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, article 61 pris en application de la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

\*Code du patrimoine, articles L 212-30 à 37 (prémption des archives)

### **3. La protection des biens culturels**

\*Règlement CEE n° 3911/92 du Conseil du 9 décembre 1992 concernant l'exportation de biens culturels.  
Accessible sur le site de l'Union européenne : <http://europa.eu/bulletin/fr/200111/p103040.htm>

\*L'exportation de biens culturels : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=52#1>  
Le tableau comparatif des définitions de biens culturels : <http://www.douane.gouv.fr/data/file/3790.pdf>  
Et [la demande d'autorisation d'exportation de biens culturels \(Cerfa n° 11 033\\*03\)](#) :  
<http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/douanes/biens/index-d.ht>

\*Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels.  
Adoptée à Paris le 14 novembre 1970 au cours de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Entrée en vigueur le 24 avril 1972.  
Disponible sur : [www.unesco.org/culture/laws/1970/html\\_fr](http://www.unesco.org/culture/laws/1970/html_fr)

\*Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.  
Rome, 24 juin 1995.  
Disponible sur [www.unidroit.org/french/conventions/c-cult.htm](http://www.unidroit.org/french/conventions/c-cult.htm)

#### **3.3.1. Les trésors nationaux**

\*Décret n°93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation

\*Loi n° 2000-643 du 10 juillet 2000 relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi no 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane

\*Code du patrimoine, partie législative, article L111-4

\*Code général des impôts, articles 238 bis-OA, 328 bis-OAB et annexe 2, articles 171 BA à 171 BH

Voir aussi les documents sur le site de la Direction des musées de France :  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/home/index-dmf.htm>

### **4. Les dispositions propres à chaque type de patrimoine**

#### **4.1. Archives**

##### **4.1.1 Textes officiels**

\*Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives.  
Accessible sur le site des Archives de France :  
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/textenorme/DAFloi.html>

\*Décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques

\*Décret n° 79-1040 du 3 décembre 1979 relatif à la sauvegarde des archives privées présentant du point de vue de l'Histoire un intérêt public

\*Note AD/DEP 486 du 5 mars 1997 relative à l'acquisition de fonds d'archives privées  
Accessible sur le site de la Direction des archives de France :  
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/en/encircAD/DAFad97-486.html>

\*Note d'information de la Direction des archives de France. Année 1997, n° 1

\*Code du patrimoine, partie législative, articles L 212-1 à 8 ; L 212-15 à 28 (archives privées)

#### **4.1.2 Ouvrages et articles**

\*Les archives au fil du temps : actes du colloque organisé par la Fondation Singer-Polignac, Paris, 26 février 2002.

Paris, Editions Perrin, 2002. 242 p.

\*Bastien, Hervé. La collecte des archives. In : Droit des archives.

Paris, La Documentation française, 1996. 179 p.

\*Ducrot, Ariane. Les archives personnelles et familiales : statut légal et problèmes juridiques.

*La Gazette des archives*, Paris, n. 157, 1992, pp. 134-171

La pratique archivistique française.

Paris, La Documentation française, 1993. 630 p.

Nougaret, Christine. Archives familiales et archives nationales.

In : Archives familiales et noblesse provinciale : hommage à Yves Soulingeas.

Saint-Martin-d'Hères, Presses universitaires de Grenoble, 2006

## **4.2. Bibliothèques**

### **4.2.1. Textes de loi**

\*Loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal

\*Décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal

\*Décret n° 2006 du 13 juin 2006 modifiant le décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal

\*Code du patrimoine, partie législative, articles L 131-1 et 2 ; L 132-1 à 6 ; 133-1

### **4.2.2. Ouvrages et articles**

\*Acquérir aujourd'hui.

*Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 1

\*Calenge, Bertrand. Conduire une politique documentaire.

Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 1999. 386 p.

\*Calenge, Bertrand Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque.

Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 1994. 408 p.

\*Cohen, Gérard ; Yvon, Michel. Le plan d'action pour le patrimoine écrit.

*Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5

\*Constituer et enrichir un fonds patrimonial. In : Manuel du patrimoine en bibliothèque. Sous la dir. de Raphaëlle Mouren.

Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 2007, pp. 69-106

\*Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections.

Paris, Electre-Cercle de la librairie, 1999. 317 p.

\*Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région. Actes du colloque national, Rennes, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1996.  
Rennes, Apogée, 1996. 282 p.

\*Le FRAB au service d'une politique culturelle en région ? Actes du colloque, Musée Malraux, Le Havre, 23-24 janvier 2003.  
Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 2005. 141 p.

\*Le Ray-Burimi, Sylvie. Patrimoine des bibliothèques : acquisitions précieuses aidées par le ministère de la Culture et de la communication en 1998 : un an d'enrichissement du patrimoine des bibliothèques territoriales.  
Paris, Direction du livre et de la lecture, 1999. 22 p.

\*Patrimoines.

*Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5

## **Deux exemples :**

Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France.  
Paris, BNF, 2005.

Accessible sur le site de la Bibliothèque nationale de France :

[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)

La politique documentaire de la BPI.

Paris, BPI, 2005.

Accessible sur le site de la Bibliothèque publique d'information :

<http://www.bpi.fr/uploadfile/chartedocu2005.pdf>

## **4.3. Monuments historiques**

### **4.3.1 Textes officiels**

\*Décret général n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

\*Circulaire n°2007-008 du 4 mai 2007 relative à l'application du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

\*Code du patrimoine, partie législative, article 621-17

### **4.3.2 Ouvrages et articles**

\*Basdevant-Gaudemet. Propriété publique et affectation culturelle. Fondements historiques.

In : *Le patrimoine culturel et religieux : enjeux juridiques et pratiques culturelles.*

Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 77-116

\*Les monuments historiques, un nouvel enjeu ? : actes du colloque organisé par le CRIDEAU et le Centre international de droit comparé de l'environnement. Sous la dir. de Michel Prieur, Dominique Audrerie.

Paris, L'Harmattan, 2004. 2 vol. 263 et 282 p.

\*Quel avenir pour nos églises ? In : *Regards sur les églises de France. Actes du colloque, Alençon, 13-15 octobre 2005.*

Arles, Actes sud, 2006, pp. 19-62

## **4.4. Musées**

### **4.4.1. Textes officiels**

\*Loi n°2002-5 du 4 janvier 2002, relative aux musées de France.

\*Décret n°2002-628 du 25 avril 2002, pris pour l'application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France

\* Circulaire du 5 mars 2003 Procédures relatives aux acquisitions d'objet de collection ou de déclassement de tels objets dans le cadre de l'application de loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 (art. 10 et 11) et du décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de ladite loi (art. 15 à 25)

\*Circulaire n° 2004-014 du 6 juillet 2004 relative aux procédures d'attribution de l'appellation musée de France, de retrait de l'appellation et de transfert de la propriété des collections

\*Code du patrimoine, partie législative, articles L 541-1 à 11

#### **Textes sur les dépôts d'œuvres d'art dans les musées**

\*Décret du 24 octobre 1910 relatif au dépôt d'œuvres d'art appartenant à l'Etat dans les musées départementaux et communaux qui ne sont pas investis de la personnalité civile.

\*Décret no 91-286 du 14 mars 1991 relatif aux modalités de dépôt dans les musées nationaux et classés des oeuvres d'art ou objets de collection appartenant à des personnes privées pris en application de l'article 11 de la loi no 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat

#### **4.4.2 Ouvrages et articles**

\*Breton, Gérard. L'entrée dans le domaine public de collections naturalistes de chercheurs institutionnels ou d'amateurs.

*Musée et collections publiques de France*, 2004/2, n° 242, pp. 6-7

\*Chatelain, Jean. Les collections des musées : modalités et procédures d'acquisition.

In : *Droit et administration des musées*. Paris, La documentation française, 1993, pp. 347-380

\*Chatelain, Jean. Le statut juridique des collections des musées d'histoire naturelle.

Dijon, OCIM, 1991. 43 p.

\*Cornu, Marie et Mallet-Poujol, Nathalie. *Droit, œuvres d'art et musées : protection et valorisation des collections*.

Paris, CNRS Editions, 2006. 601 p.

\*Gardner, James B. ; Merritt, Elizabeth E. *The AAM Guide to Collections Planning*.

Washington, American Association of Museums, 2004. 93 p.

#### **4.4.3. Les collections d'étude**

\*Frier, Pierre-Laurent. Le statut juridique des collections d'études.

*Musées et collections publiques de France*, n° 241, 2004, pp. 12-17

#### **4.4.4. Le conseil artistique des musées nationaux ; les commissions d'acquisition**

\*Circulaire du 28 mars 2003 relative aux commissions scientifiques régionales, interrégionales et nationales des collections des musées de France, compétentes en matière d'acquisition. Définition du rôle d'expertise des départements patrimoniaux dans le cadre de l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et du décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de ladite loi

\*Décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003 relatif au conseil artistique des musées nationaux

\*Arrêté du 23 janvier 2004 fixant les seuils de valeur à partir desquels le conseil artistique des musées nationaux est consulté

\*Musées de France : les commissions régionales et interrégionales. Etat de la question en septembre 2003.

*Musées et collections publiques de France*, n° 245, 2005/2

\*Pénicaud, Pierre. Réflexions d'un conservateur de museum d'histoire naturelle confronté aux commissions d'acquisition.

*Musée et collections publiques de France*, 2004/2, n° 242, pp. 8-13

#### **4.4.5. Le FNAC, les FRAC**

\*Bouisset, Maïten. Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC).

*Encyclopaedia Universalis*, vol. thésaurus-index, 2002, pp. 1694-1695

\*Le FNAC : voir le site internet : <http://www.fnac.culture.gouv.fr/fnac/specific/presentation.html>

### **4.5. Objets de fouilles archéologiques**

#### **4.5.1 Textes officiels**

\*Loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques.

Accessible sur le site du ministère de la Culture et de la communication :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droit-culture/archeologie/pdf/1-270941.pdf>

\*Code civil, articles 552 et 716

\*Loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.

\*Loi n°2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive (article 8)

#### **Textes relatifs à la revendication des objets de fouille archéologique**

\*Code patrimoine, textes L 531-5, L531-11, L 531-16

#### **4.5.2. Ouvrages et articles**

\*Saujot, Colette. *Le droit français de l'archéologie*.  
Paris, Cujas, 2004. 381 p.

\*Saujot, Colette. La propriété des vestiges archéologiques.  
*Musée et collections publiques de France*, 2000/2, n° 227, pp. 26-38

### **5. Le marché de l'art**

\*Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. *Petit dictionnaire des ventes aux enchères : tous les termes juridiques et pratiques*.

Paris, La Documentation française, 2005. 158 p.

\*Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. *Les ventes publiques en France : rapport d'activité 2006*.

Paris, La Documentation française, 2007. 344 p.

Duret-Robert, François. *Droit du marché de l'art 2007-2008*.

Paris, Dalloz, 2007. 707 p.

### **6. La déontologie des professionnels du patrimoine**

\*Circulaire n° 2007/007 portant charte de déontologie des conservateurs du patrimoine (fonction publique d'Etat et territoriale) et autres responsables scientifiques des musées de France pour l'application de l'article L442-8 du code du patrimoine

Accessible en ligne : <http://www.agccpf.com/upfiles/document41.doc>

\*Code de déontologie des archivistes, 1996.

Accessible sur le site du Conseil international des archives :

[http://www.ica.org/sites/default/files/Code\\_de\\_deontologie.pdf](http://www.ica.org/sites/default/files/Code_de_deontologie.pdf)

\*Code de déontologie pour les musées

ICOM, 2006

Accessible en ligne : [http://icom.museum/ethics\\_fr.html](http://icom.museum/ethics_fr.html)

\*L'éthique de la conservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel. Rapport à M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la communication, 2005. Sous la dir. de Jean-François Collinet.

Accessible en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/collinet/ethique.pdf>

N.B. Tous les textes de loi sont accessibles sur le site Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

